



Séance du 5 juillet 2018 à 19 heures
Commune de GIGOUZAC – Salle des fêtes

*Aujourd'hui, le cinq juillet deux mille dix-huit, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la
Commune de GIGOUZAC – Salle des fêtes*

Etaient présents :

48 titulaires dont 7 possédant une procuration
9 suppléants

▪ TITULAIRES : 48

ARCAMBAL
BELLEFONT-LA RAUZE
BOISSIERES
BOUZIES
CAHORS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle,
Mme FOURNIER Martine, M. NOUAILLES Serge, M. ANNES Jean-Pierre,
M. PARNAUDEAU Willy,
M. RAFFY Gilles,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, Mme
LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, Mme FAUBERT Françoise,
M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M. DELPECH Bernard, Mme
LOOCK Martine, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme
RIVIERE Brigitte,

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINÉ
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MECHMONT
MONTGESTY
NUZEJOULS
PRADINES

M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude,
M. PEYRUS Guy,
M. FOURNIER Christian,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès
M. REIX Jean-Albert,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. GALTHIE Jean-Noël,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel, Mme
HILT Martine,
M. FIGEAC Philippe,
M. GILES Jérôme,
M. GILBERT Joël,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVAU Pascal,

ST DENIS CATUS
ST GERY - VERS
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS

▪ SUPPLEANTS : 9

BOISSIERES
CIEURAC
LABASTIDE DU VERT
LHERM
MONTGESTY
ST CIRQ LAPOPIE

Mme GARRIGOU Isabelle,
M. GARD Michel,
Mme SOLIVERES Hélène,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. DECREMPS Frédéric,

ST DENIS CATUS
ST MEDARD
TOUR DE FAURE

M. RAFFY Bernard,
M. CICUTO Daniel,
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents : 27 titulaires

CABRERETS
CAHORS

M. SEGOND Dominique,
Mme LAGARDE Geneviève (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), Mme BOUIX Catherine, M. BOUILLAGUET Vincent, M. SINDOU Géraud, Mme LENEVEU Hélène (procuration donnée à Mme FAUBERT), M. TESTA Francesco, Mme HAUDRY Sabine, M. COLIN Henri (procuration donnée à Mme LASFARGUES), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel (procuration donnée à Mme BONNET), M. DEBUISSON Guy,
M. VAZ Victor,
M. JOUCLAS Guy,
Mme BOURDARIE Paulette (procuration donnée à M. PETIT),
Mme VALETTE Roselyne,
M. CANCEIL Philippe,
Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
M. VIVIER Jean-Luc (procuration donnée à M. MOLINIE),
M. DIZENGREMEL Ludovic,
Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
M. CHATAIN Thierry,
M. LIAUZUN Christian,
M. MIQUEL Gérard,

CATUS
CRAYSSAC
ESPERE
FONTANES
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
MAXOU
MERCUES
MERCUES
PONTCIRQ
PRADINES
ST CIRQ LAPOPIE

M. BORIES Olivier,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. DIOT Fabrice,

ST GERY-VERS
ST MEDARD
TRESPoux-RASSIELS

Etaient excusés ou absents : 13 suppléants

BOUZIES
CAILLAC
CABRERETS
CALAMANE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LES JUNIES
MAXOU
MECHMONT
NUZEJOULS
PONTCIRQ
ST PIERRE LAFEUILLE

Mme MARMIESSE Yvette,
M. MARTIN Caroline,
M. PAULIN Peter,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
Mme LAVERGNE Lydie,
M. OUVRARD François,
M. BARDINA Fabien,
M. CHASTAGNOL Gérard,
M. PONS Stéphane,
M. BESSEDE Arnaud,
M. SOULIER Yves,
M. BONNET Frédéric,

Secrétaire de séance : M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Ressources humaines

Objet : Modification du tableau des effectifs suite à la création de nouveaux services communs

A été adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 5 juillet 2018

Rapporteur : Jean PETIT

Rédacteur : Christine BRU
Service : Ressources humaines

Objet : Modification du tableau des effectifs suite à la création de nouveaux services communs

Mesdames, Messieurs,

Vu l'article L.5211-4-2 du Code général des collectivités territoriales permettant la création, en dehors des compétences transférées entre eux, de services communs entre un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, une ou plusieurs de ses communes membres et, le cas échéant, un ou plusieurs des établissements publics rattachés à un ou plusieurs d'entre eux, pour l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles ;

Vu les délibérations n° 3 du Conseil communautaire du Grand Cahors et n° 17 du Conseil municipal de Cahors en dates des 2 et 3 juillet 2013 approuvant la création de cinq services communs entre le Grand Cahors et la Ville de Cahors : direction générale des services, commande publique, informatique et systèmes d'information, conseil – emploi – compétences, digital ;

Vu la convention de création de ces cinq services communs signée entre le Grand Cahors et la Ville de Cahors le 18 juillet 2013 ;

Vu les délibérations n° 1 du Conseil communautaire du Grand Cahors et n° 17 du Conseil municipal de Cahors en dates des 15 et 21 septembre 2015 :

* approuvant la création de quatre nouveaux services communs entre le Grand Cahors et la Ville de Cahors : administration générale et affaires juridiques, finances, ressources humaines, communication,

* autorisant le Président du Grand Cahors ou son représentant et le Maire de Cahors ou son représentant « à signer la convention constitutive de ces services communs, ainsi que tout acte afférent et à prendre toutes décisions afférentes » ;

Vu la convention de création de ces quatre services communs signée entre le Grand Cahors et la Ville de Cahors le 25 septembre 2015 ci-annexée ;

Vu la délibération n° 7 du Conseil communautaire du Grand Cahors en date du 17 décembre 2015 approuvant le schéma de mutualisation des services et autorisant le Président ou son représentant à prendre toutes décisions et à signer tous actes afférents ;

Vu la délibération n° 60 du Conseil communautaire du Grand Cahors en date du 28 mars 2018 par laquelle :

* le Président du Grand Cahors a communiqué au Conseil communautaire l'état d'avancement annuel du schéma de mutualisation des services, lui indiquant dans ce cadre la création en 2018 entre le Grand Cahors et la Ville de Cahors, en dehors des compétences transférées entre eux, « de nouveaux services communs chargés de l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles, afin notamment de consolider l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies intégrées et partagées sur le territoire communautaire » ;

* le Conseil communautaire du Grand Cahors, en conséquence, a autorisé « le Président ou son représentant à prendre toutes décisions et à signer tous actes afférents » ;

Considérant qu'il est nécessaire d'avenanter la convention de création de services communs conclue en 2015 entre le Grand Cahors et la Ville de Cahors, afin d'y intégrer l'ensemble des services communs créés entre eux et de se conformer à l'organigramme du service public du territoire en vigueur ;

Considérant les nouveaux services communs créés par cet avenant à savoir :

- La Direction des Grands Projets,
- La Direction de l'Attractivité,
- La Direction du Développement institutionnel,
- La Direction de la Prospective territoriale,
- Le Service SIG,
- Le Service Foncier.

Considérant que parmi les directions et services précités deux agents appartiennent au personnel communal de la Ville de Cahors et sont transférés de plein droit au Grand Cahors, chargé du service commun,

Vu la saisine de la Commission Administrative Paritaire,

Vu les avis des comités techniques du Grand Cahors et de la Ville de Cahors en dates du 14 juin 2018 et du 25 juin 2018 auxquels l'avenant et son annexe ont été soumis conformément à la loi ;

Au regard du tableau des effectifs de la collectivité qui ne comprend qu'un seul poste vacant sur les deux nécessaires,

Considérant qu'il convient à cet effet de créer le poste manquant, à savoir celui d'Ingénieur Principal titulaire à temps complet,

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- De procéder à la création du poste statutaire à temps complet précité ;
- b- De dire que les crédits nécessaires à la création de ces emplois sont inscrits au budget 2018 de la collectivité par décision modificative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Le Président,

Jean-Marc AYSSOZE FAURE